

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2018

Bulletin à compléter et à nous retourner signé avec le règlement correspondant à :  
VFL - 3, rue Max Barel - 06500 - MENTON

**Mail : ariane.morin@vfl-formation.com - Tél : 04 92 10 54 87 - Fax : 04 81 09 03 93**

Retrouvez nous sur Twitter – @vflformation | Facebook – Compte « VFL Organisme de Formation »

Vous êtes <input type="checkbox"/> Libéral		Vous êtes <input type="checkbox"/> Salarié		Cachet professionnel
<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Chirurgien-Dentiste <input type="checkbox"/> Biologiste <input type="checkbox"/> Paramédical - Précisez : .....				
Titre (Mr, Mme, Dr, Pr) :				
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
Spécialité :				
N° RPPS :		N° Adéli :		
Adresse 1 :				
Adresse 2 :				
Code Postal :		Ville :		
Tél professionnel :		Tél mobile :		
Fax :		e-mail :		

*Pour les médecins remplaçants seuls les médecins thèses peuvent participer aux programmes de DPC et bénéficier de l'indemnisation par l'ANDPC*

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

*Lors d'un séminaire de deux jours consécutifs et si vous résidez à plus de 50km du lieu de la formation, vous pouvez demander dans les 10 jours maximum après la formation, une prise en charge des frais d'hébergement à hauteur de 70 euros, remboursés sur présentation du justificatif.*

*Cette inscription ne sera définitivement confirmée par VFL que 10 jours avant le séminaire par l'envoi d'un mail de confirmation précisant le lieu, les horaires et le thème.*

### Documents à fournir :

#### ❖ Pour les actions DPC :

- Un chèque d'adhésion à VFL de 40 Euros (médecins) ou 25€ (paramédicaux) pour l'année 2018.
- Un chèque de caution de 200€ (restitué en fin d'année) qui pourra être encaissé en cas d'absence injustifiée.

**Les professionnels de santé ont l'obligation de s'inscrire sur « mondpc.fr » pour valider leur DPC et être indemnisés.**

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- Chèque de caution de 200 euros et de cotisation à l'ordre de VFL

Cachet professionnel  
Date et signature : précédées de la mention  
« lu et approuvé »

*L'organisme de formation VFL a été rendu référencé dans le Datadock.*